

# « DOUX COMMERCE » LA FIN D'UNE ILLUSION ?



**Sébastien  
Jean**

Professeur au  
Conservatoire national  
des arts et métiers

*Donald Trump a-t-il lu De l'esprit des lois ? S'il l'a fait, les passages célèbres consacrés au commerce l'auront certainement amené à considérer le baron de Secondat et de Montesquieu comme un indéfectible idéaliste, loser patenté<sup>1</sup>. Alors que chaque jour ou presque charrie son lot de menaces de droits de douane, agitées à tout propos à grands coups de majuscules sur les réseaux sociaux, l'idée d'un « doux commerce », pour reprendre le condensé popularisé par Albert Hirschman, sonne comme une douce plaisanterie.*

**I**l n'est pourtant pas si loin, le temps de la supposée « mondialisation heureuse », où les BRICS étaient brandis comme les partenaires incontournables de la croissance et de la prospérité. Est-ce à dire que nous avons vécu dans l'illusion d'un rôle pacificateur du commerce, seulement dessillés par la révolution culturelle trumpienne ? Ce serait faire peu de cas des controverses et des événements qui ont jalonné depuis des siècles la réflexion sur les liens entre commerce et conflictualité. La question n'a rien de nouveau, mais elle s'est profondément métamorphosée. Pour prendre la mesure des enjeux contemporains et à venir, il faut remonter ce cheminement intellectuel et factuel pour restituer la complexité des liens

entre ouverture et conflictualité, qui ne sauraient se résumer à une relation simple ou à une causalité inconditionnelle. C'est ce à quoi s'attache cet article.

## *L'illusion initiale est dissipée depuis longtemps*

En soulignant qu'« il est heureux pour les hommes d'être dans une situation où, pendant que leurs passions leur inspirent la pensée d'être méchants, ils ont pourtant intérêt de ne pas l'être » (Montesquieu, 1758, livre XXI, chapitre 20), Montesquieu prend le contre-pied des anciens, qui se méfiaient de l'influence délétère du commerce, synonyme pour eux de cupidité, alors que la bonne vie est à rechercher dans la vertu politique. Son approche est beaucoup plus pragmatique, puisqu'elle souligne qu'en créant un lien économique qui unit, en facilitant la connaissance mutuelle et donc la compréhension, le commerce crée pour ainsi dire des incitations « aux mœurs douces », c'est-à-dire à la concorde. C'est d'ailleurs dans un état d'esprit comparable qu'Emmanuel Kant faisait de l'ouverture commerciale une partie intégrante nécessaire à la construction d'un monde harmonieux, promesse de paix universelle (Kant, 1795) — élément d'ailleurs repris en bonne place dans les « quatorze points » du président Wilson en 1918. Norman Angell le formulait en termes plus « terre à terre » lorsqu'il soulignait à quel point une guerre serait totalement irrationnelle étant donné le degré d'enchevêtrement des économies et des finances européennes : « L'argument principal n'est pas que la guerre est impossible, mais qu'elle est futile — inutile, même lorsqu'elle est complètement victorieuse » (Angell, 1910, traduction de l'auteur).

On a souvent moqué cette démonstration que la perspective d'une guerre relevait d'une « grande illusion », pour reprendre le titre de cet ouvrage, dont la publication a de fait précédé de peu le déclenchement de la Première Guerre mondiale. C'est oublier qu'il ne s'agissait pas d'une prophétie, mais d'un plaidoyer défendant qu'il n'y avait aucune rationalité économique à déclencher un conflit. Plutôt que d'aveuglement, il serait plus juste de le taxer d'« économisme », un biais dont Patrick Allard soulignait récemment l'actualité dans les analyses de relations internationales (Allard, 2023)<sup>2</sup>. De fait, c'est même un reproche que l'on pourrait formuler à l'ensemble de ces approches, dans le sens où elles mettent en avant les retombées concrètes que l'on peut attendre des échanges commerciaux, en faisant plus ou moins abstraction des tensions politiques qui en constituent souvent l'arrière-plan.

## **Or, si l'on peut en effet espérer des retombées politiques positives du commerce, l'histoire regorge d'exemples montrant qu'elles sont loin d'être nécessairement suffisantes.**

La Première Guerre mondiale, sanctionnant la fin de ce qu'il est convenu d'appeler la « première mondialisation<sup>3</sup> », en a sans doute administré la preuve la plus cinglante. Et Karl Polanyi en a souligné la complexité, en notant que « le commerce et la finance furent responsables de nombreuses guerres coloniales, mais on leur doit aussi d'avoir évité un conflit général » (Polanyi, 1944, p. 36), et que « les origines du cataclysme [de la Deuxième Guerre mondiale] résident dans l'entreprise utopique par laquelle le libéralisme économique a voulu créer un système de marché autorégulateur » (*ibid.*, p. 53).

<sup>1</sup> La même remarque s'applique visiblement aux élaborations sur la nécessaire séparation des pouvoirs.

<sup>2</sup> Encore faut-il souligner que ce biais était chez Angell un parti pris assumé : « Bien qu'il soit un fait que les hommes règlent leurs différends par la force et la passion, au lieu de la raison, c'est un fait regrettable. » (Angell, 1910, p. 157, traduction de l'auteur).

<sup>3</sup> Voir par exemple Fouquin, Hugot and Jean (2016).

**De fait, le commerce est intimement lié à la puissance : le contrôle des espaces communs, maritimes en particulier, est une condition *sine qua non* pour pouvoir durablement déployer ses échanges extérieurs ; réciproquement, les flux commerciaux sont un aliment indispensable au développement, synonyme de richesse mais aussi de pouvoir et souvent de capacité militaire.**

Findlay et O'Rourke (2009) l'illustrent au travers de multiples épisodes, soulignant par exemple le rôle éminent que le commerce triangulaire — pas exactement un exemple reluisant d'échanges pacificateurs — a joué pour alimenter la dynamique de la révolution industrielle britannique, fournissant à la fois des débouchés très au-delà du marché intérieur, et des intrants (coton, avant tout) dans des quantités et à des conditions que les producteurs nationaux auraient été bien incapables de soutenir.

**Au vrai, s'il faut établir un lien d'ensemble, c'est la paix qui permet le commerce, non l'inverse.**

Pire, le commerce a souvent été facteur de guerre. John Hobson l'affirmait clairement lorsqu'il faisait de la recherche de débouchés l'un des moteurs de l'impérialisme ; en dépit de ses travers, son analyse garde une certaine modernité, en ce qu'elle fait des déséquilibres internes (en l'occurrence, la « sous-consommation » liée à des inégalités excessives) le moteur de cette extraversion perversifiée (Hobson, 1902). La recherche de débouchés est de fait restée une préoccupation centrale tout au long de la révolution industrielle : si la progression structurelle de la demande a été le stimulateur majeur des évolutions techniques, ses irrégularités ont ponctué la période de crises de surproduction qui poussaient les grandes puissances à trouver de nouveaux marchés, au besoin par la force (Verley, 2013). La relation est suffisamment éprouvée pour parler

d'une « affinité manifeste entre empire et commerce », selon la formule de Maxence Brischoux (2021, p. 16). Autant dire que, si illusion d'un « doux commerce » il y a pu avoir, elle est dissipée depuis bien longtemps.

***Le multilatéralisme, réincarnation du « doux commerce »***

L'idée que le commerce pourrait receler des vertus pacificatrices s'est cependant réincarnée au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

**Le principal aiguillon dans ce sens a probablement été la tragédie des années trente, qui ont montré que le désordre commercial sur fond de protectionnisme et de course à l'autosuffisance était un redoutable ferment de conflit :**

si le commerce ne fait pas nécessairement la paix, la mésentente commerciale fait le lit de la guerre. Les alliés n'en ont pas tiré un goût irréfutable pour le libre-échange, mais ils ont fondé leur démarche de construction du système économique mondial d'après-guerre sur le multilatéralisme, c'est-à-dire sur le principe d'un ordre fondé sur des règles décidées conjointement.

Dans le domaine commercial, cette approche trouvait son aboutissement dans la charte de La Havane, qui établissait un ensemble de règles relatives aux conditions d'échange, mais aussi d'organisation interne des économies libérales, bases d'une Organisation internationale du commerce (OIC) ; cette dernière partie n'a pas survécu à sa non-ratification par le congrès américain, si bien que seul l'accord général sur les droits de douane et le commerce (GATT) a fait office de cadre multilatéral jusqu'en 1994, avec ce que cela suppose de rétrécissement du périmètre concerné.

Nouvelle illustration des limites des vertus politiques du commerce international, cet ordre d'après-guerre s'est de fait limité pour l'essentiel aux États-Unis et à leurs alliés : les pays de ce que l'on nommait alors le « tiers-monde » restaient cantonnés à des rôles périphériques et les échanges entre blocs sont toujours demeurés anecdotiques<sup>4</sup>. Il s'est cependant universalisé à la fin de la guerre froide, pour culminer avec l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce en 2001.

**L'illusion était ainsi pleinement réincarnée, autour de l'idée que le multilatéralisme pouvait organiser des échanges pacifiés et vertueux entre économies libérales de marché.**

Une sorte de « fin de l'histoire économique », qui faisait de la libéralisation interne et externe l'aboutissement naturel, pour ne pas dire inéluctable, des efforts de recherche de prospérité, un modèle désormais sans rival et débarrassé de ses contradictions internes. Comme le proclamait alors Bill Clinton : « En adhérant à l'OMC, la Chine n'accepte pas simplement d'importer davantage de nos produits ; elle accepte d'importer l'une des valeurs les plus chères à la démocratie : la liberté économique » (discours au Congrès du 8 mars 2000, traduction de l'auteur).

### ***Les désillusions de la mondialisation***

Cette vision paraît irénique aujourd'hui : elle s'est fracassée sur le constat que participation au système multilatéral ne signifiait pas convergence vers le modèle occidental. Non pas que la Chine n'ait pas réalisé de réformes profondes pour adhérer à l'OMC. Au contraire, elle a restructuré de fond en comble ses entreprises publiques, rabais-

sé sa protection douanière très en dessous des niveaux consentis par les autres grands émergents (Inde, Brésil, Indonésie...), allant jusqu'à transformer son système judiciaire (Blustein, 2019). Mais elle l'a fait à sa façon, déployant ce que Marc Wu a nommé « China, inc. », un système inséré dans l'économie mondiale, mais cependant étroitement coordonné par l'État et, au-dessus de lui, par le parti (Wu, 2016). À de nombreux égards, les réformes entreprises dès le milieu des années 2000 l'ont d'ailleurs plutôt éloignée que rapprochée du modèle occidental.

**Non seulement la concurrence des modèles n'était pas désamorcée, mais l'enrichissement spectaculaire qu'a permis cette insertion internationale a largement contribué à déstabiliser les cadres stratégiques en redistribuant les cartes de la puissance** (Gomart et Jean, 2023).

Les tensions ainsi créées n'ont cependant pas mis fin à l'interdépendance, si bien que les échanges apparaissent aujourd'hui comme un moyen de pression tout autant qu'un vecteur d'enrichissement mutuel. Les deux plus grandes puissances ont été les principaux artisans de cette dérive. Les États-Unis, bien avant la deuxième administration Trump, en intensifiant et en sophistiquant leur utilisation des sanctions financières, faisant levier de leur position centrale dans les réseaux complexes de l'économie et de la finance moderne pour démultiplier leur pouvoir de contrainte, transformant ainsi les dépendances en outils de coercition (Farrell et Newman, 2019) ; puis, en faisant fi de leurs engagements multilatéraux dans leur politique vis-à-vis de la Chine, et dans leur politique climatique ou plutôt ce qui en a tenu lieu au travers de l'*Inflation Reduction Act*.

<sup>4</sup> Par exemple, le poids de l'Union soviétique dans le commerce extérieur des États-Unis a culminé à 1 % environ en 1980.

## Définition et perspectives

La Chine, en déployant des politiques industrielles étroitement coordonnées qui, si elles se sont formellement pliées aux injonctions de mise en conformité avec les règles multilatérales, en ont enfreint l'esprit du fait de l'intensité des interventions étatiques qu'elles supposent

(voir par exemple DiPippo *et al.*, 2022); puis, en multipliant les épisodes d'utilisation arbitraire de restriction d'accès à son marché ou à ses exportations à des fins politiques (voir par exemple Adachi *et al.*, 2022). Pour reprendre les termes d'Albert Hirschman, le « concept de puissance », au travers de la dépendance au commerce, reprend ses droits au détriment du « concept classique », de gains aux échanges (Hirschman, 1945, p. 38).

### *L'ouverture, ou cette ouverture-là ?*

Pour autant, est-ce l'ouverture en tant que telle qui est en cause, ou bien les modalités de sa mise en œuvre ? Dès l'abandon de la charte de La Havane, le choix de l'ouverture s'est trouvé de fait déconnecté de son contexte ; un « désencastrement » qui fait écho, de façon atténuée, à celui dénoncé par Polanyi pour le XIX<sup>e</sup> siècle. En particulier, l'interprétation libérale qui sous-tendait ce cadre est devenue beaucoup plus vague, et de fait non contraignante.

Les conditions purement commerciales sont restées étroitement codifiées, mais leur cadre de cohérence s'est estompé, notamment concernant les règles relatives à l'investissement international, aux subventions et aux pratiques commerciales restrictives.

Ce n'était pas nécessairement un problème quand le système se limitait à des économies

## *Sébastien Jean*

Sébastien Jean est professeur au Conservatoire national des arts et métiers, titulaire de la chaire Jean-Baptiste Say d'économie industrielle. Il est également directeur associé à l'Ifri, où il coordonne l'initiative « Géoeconomie et géofinance ». Membre du Conseil d'analyse économique (CAE) et du Conseil national de la productivité (CNP), associé au GEP (université de Nottingham, Royaume-Uni) et *fellow* du CESifo Research Network (Munich, Allemagne), il a précédemment été directeur du CEPII, le principal centre français de recherche et d'expertise en économie internationale, de 2012 à 2021, et directeur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE, 2007-2022), après avoir occupé d'autres fonctions à l'OCDE et au CEPII. Ses travaux d'expertise et de recherche concernent l'économie internationale, en particulier dans sa dimension commerciale, et il a enseigné dans de nombreuses institutions. Il est ingénieur diplômé de l'École centrale de Paris et titulaire d'un doctorat d'économie de l'université Paris 1.



libérales ni même quand il a été élargi à quelques économies centralisées qui n'étaient que des acteurs commerciaux périphériques<sup>5</sup>, voire au Japon qui a accepté de se libéraliser significativement.

**Par sa taille et sa capacité d'adaptation, la Chine a révélé les failles béantes de ce système,** même après l'élaboration considérable que lui apporté l'accord de Marrakech (1994), qui a donné naissance à l'OMC : pour précises et contraignantes qu'elles pouvaient être sur les droits de douane ou les procédures de défense commerciale entre autres, les règles du système commercial étaient loin de suffire à établir une concurrence équitable avec une économie dont les pratiques économiques étaient étroitement orientées et encadrées par la tutelle politique. Au point que « le mystère, alors, est de savoir pourquoi les signataires originaux n'ont pas exigé le respect de l'interprétation libérale comme une condition préalable pour l'accès au GATT et à l'OMC » (Mavroidis et Sapir, 2021, p. 169, traduction de l'auteur).

Force est de constater que l'adhésion de la Chine s'est réalisée sur la base d'attentes excessives de réformes politiques, apparentes dans l'approche par périodes transitoires, implicitement conçues pour lui laisser le temps de converger vers le système d'économie libérale. La coexistence durable de systèmes différents n'a pas été sérieusement envisagée.

S'agissant plus spécifiquement des États-Unis, leur insertion dans l'économie mondiale est devenue progressivement très déséquilibrée. Malgré des mises en garde précoces comme celle de Peter Peterson auprès du président Nixon en 1971,

**les administrations successives n'ont pas su ou pas voulu s'adapter à cette nouvelle ère, dans laquelle leur avance technologique ne les mettait plus à l'abri de la concurrence étrangère, et dans laquelle les intérêts de ses multinationales n'étaient plus alignés avec ceux de leur population** (Alden, 2017, p. 9). Le résultat a été une économie américaine certes puissante, mais industriellement atrophiée, financièrement surendettée et socialement fragmentée.

Paradoxalement, d'ailleurs, l'élargissement de la sphère des règles commerciales à l'occasion de la création de l'OMC s'est avéré problématique lui aussi, parce qu'il s'est réalisé d'une manière biaisée. Même un géant comme l'Inde, partenaire de négociation difficile s'il en est, s'est de fait laissé imposer des évolutions qui se sont avérées profondément problématiques politiquement (en particulier sur la protection des droits de propriété intellectuelle), tandis que ses attentes de bénéfices tangibles des concessions de ses partenaires ont été déçues, créant un « ressentiment de négociation » (Kumar, 2019, p. 14).

**L'échec du cycle de Doha, manifeste à partir de 2008, a en outre montré la difficulté à faire évoluer un système qui, en dépit de l'universalité de ses principes, était en pratique ancré dans une réalité économique qui s'est transformée au cours du temps.**

Dans ce contexte, concilier l'héritage des cycles de libéralisation du GATT entre pays développés avec la montée en puissance des pays émergents s'est avéré impossible<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Outre Cuba et la Tchécoslovaquie qui en était membre fondateur, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie ont adhéré au GATT, avec néanmoins des dispositions particulières spécifiées dans leur protocole d'accession (voir par exemple Pissulla, 1990).

<sup>6</sup> Pour une analyse conceptuelle de ses difficultés, voir par exemple Bagwell et Staiger (2019), qui dissèquent les problèmes liés au traitement spécial et différencié historiquement dans un contexte où les grands émergents sont désormais au cœur des enjeux commerciaux.

## *Le défi de la coordination de l'action collective*

En somme, les tensions qui se manifestent autour des relations commerciales ne sont pas inhérentes à l'ouverture en elle-même, elles s'expliquent d'abord par le cadre institutionnel et historique dans lequel elles s'inscrivent. Elles ne sont pas une conséquence inéluctable d'échanges intenses, et leur apaisement ne suppose ni le repli ni la confrontation systématique.

**Ce n'est pas un hasard si ce sont les plus grandes puissances qui sont les plus déstabilisatrices pour le système multilatéral : l'incitation à respecter les règles n'est pas fondée sur la contrainte, impraticable à l'égard d'États souverains, mais sur la pression des pairs, dans la mesure où il faut répondre de ses écarts devant la communauté des autres États membres ; or, c'est sur les plus puissants que cette dernière fonctionne le moins bien, parce qu'ils craignent moins qu'aucun autre les pressions de leurs pairs.**

Mais peu d'États partagent cette approche : ils tiennent aux règles, parce qu'elles leur apparaissent comme le principe structurant le plus conforme à leurs intérêts. Deux exemples récents l'illustrent. Le premier est celui du Partenariat transpacifique, négocié à l'initiative de l'administration Obama et qui avait fait l'objet d'un accord politique à la fin de son mandat.

Quand les États-Unis s'en sont ensuite retirés, les onze autres pays membres ont repris les négociations à l'initiative du Japon, et ils ont signé et mis en œuvre l'accord entre eux. Le second exemple est l'organe d'appel de l'OMC, paralysé depuis l'automne 2018 par le refus des États-Unis d'en renouveler les membres. Le système de règlement arbitral multipartite (MPIA) lancé à l'initiative de l'UE pour pallier ce

manque a été rejoint par plus de 50 États, y compris la majorité des membres importants de l'OMC, à l'exception notable de l'Inde et des États-Unis. Ces deux remédiations ne sont que des pis-aller, mais elles illustrent la volonté de beaucoup de pays d'inscrire leurs échanges commerciaux dans un cadre ouvert, organisé par des règles. La souplesse institutionnelle n'est d'ailleurs pas nécessairement un problème : comme l'ont montré George Papaconstantinou and Jean Pisani-Ferry (2024), la structuration n'est ni une condition ni un gage de succès en matière de coordination internationale.

**Les tensions récentes ont abondamment montré que l'ouverture ne suffit pas à apaiser les discordes, fût-elle inscrite dans un cadre multilatéral conçu comme le fondement d'une approche coordonnée.**

Pour autant, ce constat ne nous condamne ni au repli, ni à la confrontation, ni même à la renonciation à une approche coordonnée des défis globaux, indispensable. À supposer qu'ils soient possibles, ni la fermeture ni le découplage n'y apporteraient en tant que tels de solution.

Ce n'est pas l'existence d'échanges commerciaux qui est en cause : les interdépendances sont inévitables, plus que jamais sur une planète de plus en plus petite à l'échelle des besoins et des impacts de l'humanité. Ce sont leurs modalités qui sont en cause, dans un contexte où la coordination de l'action collective est plus périlleuse que jamais.

## *Références*

— Adachi, A., Brown, A. and Zenglein, M.J., Fasten your Seatbelts : *How to Manage China's Economic Coercion*, Merics China Monitor, Merics, 2022.

<https://merics.org/en/report/fasten-your-seatbelts-how-manage-chinas-economic-coercion>

- Alden, E.H., *Failure to adjust : How Americans Got Left Behind in the Global Economy*. First paperback edition, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2016.
- Allard, P., « *L'économisme en relations internationales : une insoutenable légèreté* », *Politique étrangère*, 3, 2023, pp. 141-152.
- Angell, N., *The Great Illusion*, New York and London, G.P. Putnam's Sons, 1910.
- Bagwell, K. and Staiger, R.W., « *Can the Doha Round Be a Development Round? Setting a Place at the Table* », *Globalization in an Age of Crisis : Multilateral Economic Cooperation in the Twenty-First Century*, 2019.
- Blustein, P., *Schism : China, America and the Fracturing of the Global Trading System*, Waterloo, Ontario, The Centre for International Governance Innovation, 2019.
- Brischoux, M., *Le Commerce et la force*, Paris, Calmann-Lévy, « Liberté de l'esprit », 2021.
- DiPippo, G. et al., *Red Ink : Estimating Chinese Industrial Policy Spending in Comparative Perspective*, CSIS Report, 2022.  
<https://www.csis.org/analysis/red-ink-estimating-chinese-industrial-policy-spending-comparative-perspective>  
(Accessed : 15 February 2023)
- Farrell, H. and Newman, A.L., « *Weaponized Interdependence: How Global Economic Networks Shape State Coercion* », *International Security*, 44(1), 2019, pp. 42-79.  
[https://doi.org/10.1162/isec\\_a\\_00351](https://doi.org/10.1162/isec_a_00351)
- Findlay, R. and O'Rourke, K.H., *Power and Plenty : Trade, War, and the World Economy in the Second Millennium*, Princeton, NJ, Woodstock, Princeton University Press, « The Princeton Economic History of the Western World », 2009.
- Fouquin, M., Hugot, J. et Jean, S., « *Une brève histoire des mondialisations commerciales* », in *L'Économie mondiale 2017*, CEPII, La Découverte, 2016.  
<https://www.cepii.fr/CEPII/en/publications/em/abstract.asp?NoDoc=9255>
- Gomart, T. and Jean, S., « *Découplage impossible, coopération improbable. Les interdépendances économiques à l'épreuve des rivalités de puissance* », *Études de l'Ifri*, novembre 2023.  
<https://www.ifri.org/fr/publications/etudes-de-ifri/dcouplage-impossible-cooperation-improbable-interdependances>
- Hirschman, A.O., *National Power and the Structure of Foreign Trade*, University of California Press, 1945.
- Hobson, J., *Imperialism : A study*, New York, James Pott and Company, 1902.
- Kant, E., *Projet de paix perpétuelle*, 1795.
- Kumar, M., *Negotiation Dynamics of the WTO. An Insider's Account*, Singapore, Springer Singapore, 2019.
- Mavroidis, P. and Sapir, A., *China and the WTO: Why Multilateralism Still Matters*, Princeton University Press, 2021.
- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1758.
- Papaconstantinou, G. and Pisani-Ferry, J., *Les Nouvelles Règles du jeu : comment éviter le chaos planétaire*, Paris, Seuil, « La République des idées », 2024.
- Pissulla, P., « *Experiences of the Centrally Planned Economies in the GATT* », *Soviet and Eastern European Foreign Trade*, 26(2), 1990, pp. 3-15.
- Polanyi, K., *La Grande Transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*, réédition de 2007, Paris, Gallimard, 1944.
- Verley, P., *L'Échelle du monde*, Paris, Gallimard, 2013.  
<https://www.gallimard.fr/catalogue/l-echelle-du-monde/9782070137961>  
(Accessed : 21 March 2025)
- Wu, M., « *The "China, Inc." Challenge to Global Trade Governance* », *Harvard International Law Journal*, 57(2), 2016.